

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement et de rénovation de l'aéroport de Strasbourg

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques Issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
8. Aérodromes / Construction d'aérodromes	Le projet prévoit la création de chaussées aéronautiques sur environ 1,6 ha --> examen au cas par cas
Loi sur l'eau : 3.2.2.0. Remblais en zone inondable	Mise en conformité de 3 hangars en zone inondable (4060 m ²) --> déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction du nouveau Pavillon d'honneur et aménagements annexes :
Construction du nouveau Pavillon d'Honneur : SDP 858 m², réaménagement des accès et stationnement, nouvelles zone de pavoisement et cour d'Honneur (yc démolition du bâtiment du SNIA existant, et démolition des cour d'Honneur et zone de pavoisement existants)

Liaisonnement des aires de stationnement Alpha et Bravo :

Création d'une chaussée aéronautique reliant le taxiway Novembre et la jonction des aires de stationnement existantes "Alpha" et "Bravo" (yc démolition des bâtiments Santos Dumont existants)

Rénovation des chaussées aéronautiques / taxiway PAPA :

Réfection des chaussées aéronautiques existantes

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont multiples :

Nouveau Pavillon d'honneur : amélioration des conditions d'accueil des délégations diplomatiques

Liaisonnement des aires de stationnement : assurer la continuité entre les aires de stationnement Alpha et Bravo, et faciliter l'accès au nouveau Pavillon d'honneur

Rénovation des chaussées aéronautiques / Taxiway PAPA : opération de réhabilitation périodique des chaussées aéronautiques

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction du nouveau Pavillon d'honneur et aménagements annexes :

--> Travaux entre mai 2023 et juillet 2025 :

- * Démolition du bâtiment du SNIA, du bunker, de la cour d'Honneur et de la zone de pavoiement

- * Construction du nouveau Pavillon d'Honneur (SDP 858 m²), réaménagement des accès et stationnement, nouvelles zone de pavoiement et cour d'Honneur

Liaisonnement des aires de stationnement Alpha et Bravo :

--> Travaux en 2023-2024

- * Démolition d'un ensemble de bâtiments existants appelés Santos-Dumont,

- * Création d'une chaussée aéronautique reliant le taxiway Novembre et la jonction des aires de stationnement existantes

"Alpha" et "Bravo"

- * Travaux connexes de gestion des eaux : création d'un ouvrage de stockage et raccordement au dispositif de gestion des eaux existant de l'aéroport

Rénovation des chaussées aéronautiques / taxiway PAPA :

--> Travaux en 6 phases, entre fin mars et fin juillet 2024

- * Remplacement de la couche de roulement des chaussées et accotement existants, sans création de chaussées

- * Reprise de l'assainissement de surface existant (caniveaux) sans modification des principes de gestion

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Nouveau Pavillon d'Honneur :

Modification des flux : accès à la zone de stationnement via la nouvelle zone de déminage (sécurisation du bâtiment)

Collecte et infiltration des eaux pluviales de toitures et de voiries (sous espaces verts et sous voirie)

Liaisonnement des aires de stationnement Alpha et Bravo :

Eaux pluviales des chaussées aéroportuaires créées collectées vers un ouvrage à ciel ouvert (dimensionné pour Q100 = 1385 m³) puis rejet à débit limité vers le dispositif de gestion des eaux existant de l'aéroport (rejet automatisé en fonction de la charge polluante, via un ensemble de pompes de relevage et de conductimètres).

Rénovation des chaussées aéronautiques : pas de modification du mode d'exploitation existant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

* Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 3.2.2.0. (cf. 3. du présent formulaire) :

Cette rubrique est activée par la nécessité de mise en conformité de 3 hangars et leurs espaces extérieurs, d'une surface totale de 4060 m² (2 540 m² de bâtiments + 1 540 m² extérieurs), réalisés entre 2014 et 2017 en zone inondable au PPRi de l'EMS.

* Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces nouvellement imperméabilisées	8 613 m ²
Surface au sol des bâtiment démolis	2 310 m ²
Surfaces de plancher créées = surface au sol des bâtiments créés	3 398 m ² (Pavillon d'Honneur 858 m ² + hangars existants 2 540 m ²)
Surfaces de remblais / construction en zone inondable	4 060 m ² (hangars existants yc extérieurs)
Surfaces de chaussées aéronautiques créées	1,6 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Aéroport de Strasbourg-Entzheim
RD221, route de l'aéroport
67960 ENTZHEIM

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 62' 43" 00 Lat. 48° 54' 10" 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Arrêté préfectoral du 02 avril 2001 :

Récupération des eaux de ruissellement de la plateforme aéroportuaire

Arrêté préfectoral du 08 décembre 2004 :

Extension de la récupération des eaux pluviales au RD221

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il : **Oui** **Non** **Lequel/Laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 2 420030465 « Milieux agricoles à Grand Hamster et à Crapaud vert, au sud de la Bruche »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes OGE en 2019 et 2022 : pas de zone humide dans ou à proximité des secteurs concernés par les aménagements

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de l'EMS approuvé le 20 avril 2018 Site concerné par un risque d'inondation par submersion (thématique traitée dans la cadre du dossier Loi sur l'Eau)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 le plus proche situé à 4,5 km au sud (directive Habitats FR4201797 « Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruche, Bas-Rhin »)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux de liaisonnement des aires de stationnement Alpha et Bravo en déblai afin d'assurer la jonction altimétrique entre les 2 parkings avions : * Volume décaissé = $V=28\,500\text{ m}^3$ * Matériaux d'apport : cloutage de l'arase de terrassement : $V=4\,450\text{ m}^3$ + matériaux d'apport (couche de forme) : $V=7\,875\text{ m}^3$ --> Bilan excédentaire de : $16\,175\text{ m}^3$
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les secteurs concernés par les aménagements ne sont pas concernés par des enjeux significatifs relatifs à la biodiversité. Seule les installations de chantier (piste d'accès chantier et base vie) du projet de rénovation des chaussées aéroportuaires se situent au sein des prairies aéroportuaires du projet. Ces aménagements sont provisoires. La voie d'accès à la base vie longe un secteur à Crapaud vert; des barrières à batraciens sont prévues dans le cadre du chantier afin d'éviter la colonisation par des individus.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation par submersion (sujet traité dans le cadre du Dossier Loi sur l'Eau)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Peu de création d'équipements nouveaux : les projets concernent principalement des opérations de rénovation et d'amélioration d'équipements et d'infrastructures existants. La création de chaussées aéronautiques pour assurer le liaisonnement des plateformes (SP3) n'a pas pour objectif une augmentation des trafics mais une facilitation des flux entre ALPHA et BRAVO.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne va pas créer davantage de nuisances sonores qu'actuellement Il est toutefois concerné par le bruit au titre du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de vibrations générées par le projet Les travaux prévus ne sont pas générateurs de vibrations (hors compactage des enrobés)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'émissions lumineuses supplémentaires générées par le projet Le projet est toutefois concerné par les émissions lumineuses existantes
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales des chaussées aéroportuaires créées dans le cadre du projet de liaisonnement des aires de stationnement : collecte, stockage et rejet à débit limité vers le dispositif de gestion des eaux existant de l'aéroport (sujet traité dans le cadre du Dossier Loi sur l'Eau)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées du nouveau Pavillon d'honneur : pas d'augmentation des flux par rapport au Pavillon d'honneur existant
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets de démolition en phase de travaux (démolition de plusieurs bâtiments et infrastructures existants) : les marchés de travaux incluent une demande aux entreprises de valorisation des matériaux de construction Déchets domestiques produits par le nouveau Pavillon d'honneur en phase d'exploitation (comme actuellement)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase de travaux :

Mesures de protection du Crapaud vert (barrières anti-batracien)

Mesures de précautions permettant de réduire les risques de pollutions chroniques et accidentelles

Procédure d'arrêt et d'évacuation du chantier en cas de crue

En phase d'exploitation :

Bilan des volumes d'expansion des crues favorable (4370 m3 de volume libéré)

Entretien et maintenance des dispositifs de gestion des eaux pluviales

Suivi périodique de la qualité des eaux souterraines, des eaux pluviales, des eaux usées

Existence de fiches procédures en cas de pollution

Sécurisation des stockages de produits par surélévation au-dessus de la cote de crue (hangars avions concernés)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principales problématiques du projet sont du ressort de la Loi sur l'Eau : à ce titre, elles sont traitées dans le cadre du dossier de déclaration Loi sur l'Eau imposé par le Code de l'environnement. L'enjeu relatif au Crapaud vert (phase travaux) est pris en compte dans les dispositions de chantier.

Au-delà de ces aspects, compte-tenu des enjeux identifiés sur le périmètre des aménagements et de la nature même des projets, ceux-ci ne sont pas susceptibles de générer des incidences significatives sur l'environnement.

Ainsi, nous pensons que la réalisation d'une évaluation environnementale n'apporterait pas de plus-value significative pour l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Eutgen

le,

18/10/2022

Signature


Renaud PAUBELLE
Président du Directoire

